



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Bélarus\*, Chine, Égypte, Fédération de Russie\* : amendement au projet de résolution  
A/HRC/35/L.15**

### **35/... Intensification de l'action menée pour éliminer la violence à l'égard des femmes : associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence contre toutes les femmes et toutes les filles, et à la lutte contre cette violence**

Le paragraphe 8 *doit se lire* :

8. *Continue d'exprimer la préoccupation particulière* que lui inspirent la discrimination et la violence systémiques et structurelles subies par les femmes qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme universellement reconnus et des libertés fondamentales, et demande aux États de respecter leurs obligations de prévenir les violations et les atteintes dirigées contre tous ceux qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme universellement reconnus et des libertés fondamentales, notamment de prendre des mesures concrètes pour prévenir les menaces, le harcèlement et la violence, et de lutter contre l'impunité en garantissant, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non, que les auteurs de violations et d'atteintes, y compris de tous les types de violences sexistes et de menaces, sont rapidement traduits en justice à l'issue d'enquêtes impartiales ;

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

